

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-quatre le 17 juillet,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Bôle Alexandre, Camburet Carine, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Hego Philippe, Smagge Philippe.

Excusés : Chevallier Jérôme, Dupuis Adrien représenté par Cheviet Ghislain, Girardot Christiane

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemain Annie

Acquisition parcelle ZA 63

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu sur la commune **l'acquisition foncière de la parcelle ZA 63 d'une contenance de 23a 70ca pour un montant de 25 000 €.**

Ce projet de maîtrise foncière permettra à la commune de donner une cohérence à l'aménagement de cette zone.

Cela permettra entre autres d'envisager un éventuel effacement des réseaux et également d'optimiser la viabilisation de l'ensemble des parcelles situées le long de la rue de Roset.

Cela permettra également d'envisager l'aménagement d'un trottoir sur ce tronçon.

L'acquisition de la parcelle ZA 63 s'effectuera avec les fonds propres de la commune.

L'acte sera établi par Maître Damien Roussel, Notaire à Saint-Vit (25410).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, Mr SMAGGHE Philippe, à signer tous documents se rapportant à cette acquisition,

Adopté à l'unanimité.

Plan de financement rénovation salle Guyard

Dans le cadre de la réhabilitation du local associatif de la commune, le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet décide de solliciter le Département au titre de la DST.

Le montage financier est le suivant :

Recettes prévisionnelles	HT	Dépenses	HT
Fonds propres	10 906,00 €	Réhabilitation local associatif	15 580,00 €
Département 30 %	4 674,00 €	Total	15 580,00 €
Total	15 580,00 €		

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Plan de financement rénovation maison Chopard

Dans le cadre de la réhabilitation du local associatif de la commune, le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet décide de solliciter le Département au titre de la DST et l'Etat au titre de la DETR.

Cette demande de subvention concerne la partie énergétique des travaux.

Le montage financier est le suivant :

Recettes prévisionnelles	HT	Dépenses	HT
Fonds propres	14 349,76 €	Rénovation maison Chopard	35 874,38 €
Subvention DETR 30 %	10 762,31 €	Total	35 874,38 €
Département 30 %	10 762,31 €		
Total	35 874,38 €		

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement adhésion Elum

La commune s'est engagée en 2012 dans un processus d'optimisation de son patrimoine d'éclairage public et a adhéré au service e.lum du SIDEC.

Un abaissement d'éclairage sera mis en place de 23h à 5h.

Le renouvellement de cette adhésion sera valable pour une durée de 6 ans.

Adopté à l'unanimité.

Démission conseiller municipal

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur Patrick Migard par lequel celui-ci fait part de son désir de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Mr Patrick Migard abandonne de ce fait sa délégation de gestion de la salle des fêtes de la commune.

Cette démission a pris effet au 1^{er} juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

